Informations de base

1994/2078(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Système des préférences généralisées SPG: rôle du SPG pour les pays en développement, 1995-2004 **Subject** 6.30.01 Système de préférences tarifaires généralisées (SPG), règles d'origine	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DEVE Développement et coopération	MAIJ-WEGGEN Hanja (PPE)	26/07/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	JOVÉ PERES Salvador (GUE)	08/09/1994
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	RANDZIO-PLATH Christa (PSE)	13/09/1994
RELA Relations économiques extérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
02/06/1994	Publication du document de base non-législatif	COM(1994)0212	Résumé
21/07/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/10/1994	Vote en commission		Résumé
24/10/1994	Dépôt du rapport de la commission	A4-0038/1994	

17/11/1994	Débat en plénière		
18/11/1994	Fin de la procédure au Parlement		
05/12/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1994/2078(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/3/05619

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0038/1994 JO C 341 05.12.1994, p. 0003	24/10/1994	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0152/1994 JO C 341 05.12.1994, p. 0201-0243	18/11/1994	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1994)0212	02/06/1994	Résumé

Système des préférences généralisées SPG: rôle du SPG pour les pays en développement, 1995-2004

1994/2078(COS) - 02/06/1994 - Document de base non législatif

Cette communication vise à définir le rôle du Système des Préférences Généralisées (SPG) pour les 10 années à venir (1995-2004). Plusieurs orientations générales présideront au SPG: -la neutralité globale du niveau de libéralisation par rapport au schéma actuel, quant à l'impact de la marge préférentielle sur le volume potentiel du commerce préférentiel; -la prise en compte de la sensibilité de certains secteurs ou produits pour l'industrie et l'agriculture communautaires. La protection des secteurs sensibles contre les importations excessives ne sera plus assurée par la différenciation comme aujourd'hui, mais exclusivement par un double mécanisme: à titre préventif, par la modulation des marges tarifaires préférentielles qui sera établie en fonction de la sensibilité des produits et, en cas d'urgence, par une clause de sauvegarde; -la priorité à l'augmentation de l'accès potentiel au marché communautaire et à l'utilisation effective des préférences pour les pays moyennement ou moins avancés, par la graduation, via le transfert des marges préférentielles des pays les plus développés vers les moins avancés; -l'échelonnemennt dans le temps de la mise en oeuvre de ce nouveau mécanisme de graduation, pour permettre aux opérateurs économiques de s'adapter.